

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.12.154.B

**Assurance
dommages ouvrage et
tous risques chantier
pour la construction
de la Médiathèque
d'agglomération du
GrandAngoulême -
Avenant n° 1**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2014**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.12.154.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER POUR LA
CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULEME -
AVENANT N° 1**

Par délibération n°81B du 2 mai 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'assurance dommages ouvrage pour la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 17 octobre 2013 a décidé d'attribuer le marché à la société SMABTP sise 114 avenue Emile Zola, 75739 PARIS Cedex, pour un montant total de 123 820,94 € HT (solution de base : 74 079,29 + Option 1 : 37 035,35 € HT + Option 2 : 12 706,30 €HT)

La date de fin des travaux du chantier de la médiathèque, initialement prévue le 4 septembre 2014 a été reportée au 30 avril 2015.

Il est donc nécessaire de passer un avenant ayant pour objet la prolongation des garanties du contrat jusqu'au 30 avril 2015.

En complément du taux indiqué aux Conditions Particulières, la prolongation de chantier fait l'objet d'un taux spécifique appliqué sur le coût total de construction s'élevant à 0,02 % HT et hors catastrophes naturelles.

Le complément de cotisation s'élève à 3 061,76 € HT.

Le montant du marché passe de 123 820,94 € HT à 126 882,70 € HT soit une augmentation de 2,47 % par rapport au montant du marché initial.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché d'assurance dommages ouvrage pour la médiathèque d'agglomération confié à la société SMABTP sise à Paris, ayant pour objet une prolongation des garanties du contrat jusqu'au 30 avril 2015.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal 2313, rubrique 321, opération 9804, AP n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 décembre 2014	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2014